



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0769 du 01/09/2018

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2018

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Service d'appui aux ressources humaines

RÉSUMÉ

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Date d'application : 01/09/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

L'administrateur général des finances publiques, directeur du Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) :

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et la circulaire du 25 août 2006, le décret du 9 décembre 2011 et la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 pour les marchés publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant promotion, réintégration, nomination, intégration et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 février 2005 et l'arrêté du 15 juin 2012 pour les marchés publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2017 relatif au service d'appui aux ressources humaines de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu la Convention de Délégation de Gestion signée le 4 juillet 2012 entre le Secrétariat Général et la DRESG concernant les dépenses d'action sociale (Programme 218) ;

Décide :

Article 1 – Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté du 28 décembre 2017 susvisé, M. François COUSIN, Administrateur général des finances publiques, Directeur du SARH, subdélègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP) et sans ordonnancement préalable (PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale et aux recettes non fiscales assignées auprès du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) Finances et des comptables assignataires « Division de la Comptabilité et des autres opérations de l'Etat » des directions départementales des finances publiques du Val de Marne (94) et de Seine-Saint-Denis (93) et de la Direction régionale des finances publiques de la région Île-de-France et de Paris (75) pour les recettes non fiscales pour les dépenses de personnel du titre 2 sans limitation de montant, à :

- Mme Nora KAABECHE, administratrice des finances publiques adjointe, chargée du pôle affaires générales, budget et logistique ;
- Mme Agnese MACCARI, administratrice des finances publiques adjointe, chargée du pôle ressources humaines de direction ;
- Mme Corinne SIMON-GRAMOLI, administratrice des finances publiques adjointe, chargée du pôle centre de services des ressources humaines ;
- Mme Marie-Josèphe BONNET, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Joëlle GRAFF, inspectrice principale des finances publiques, chargée de mission auprès du directeur du SARH ;

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et devis entrant dans le champ de la présente délégation.

Pour le Centre de Services Partagés (CSP) Chorus

Subdélègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations du SARH et les actes effectués dans le cadre des Délégations de gestion pour le compte des Délégués relatifs à l'ordonnancement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale assignées auprès du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) Finances sans limitation de montant à :

- M. Régis POIRIER, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du Centre de Services Partagés CHORUS ;
- Mme Caroline ALBANO, inspectrice des finances publiques, adjointe du responsable du Centre de Services Partagés CHORUS ;
- Mme Bénédicte BOZO-BERRIOS, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Christine LAFONT, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Rachel NANTHAPHAK, contrôleuse des finances publiques ;
- M. Paul BOSSU, agent administratif des finances publiques ;

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront valider dans l'application CHORUS les engagements juridiques, traiter les actifs, les demandes de paiement, certifier les services faits, signer les bons de commande.

- M. Dimitri GUSTAVE, agent administratif principal des finances publiques ;
- Mme Florence HAUTON, agente administrative principale des finances publiques ;
- Mme Rachida KHEZZARI, agente administrative principale des finances publiques ;
- Mme Hélène CANOT, agente administrative des finances publiques ;
- Mme Fabienne LOGIN, agente administrative des finances publiques (jusqu'au 30 septembre 2018) ;
- Mme Christelle RICH, agente administrative des finances publiques ;
- Mme Sandra NDONGO, agente administrative des finances publiques ;

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront saisir les engagements juridiques, les actifs, les recettes non fiscales, certifier dans l'application CHORUS les services faits.

Pour le pôle affaires générales, budget et logistique

Subdélègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations du SARH relatives :

- à l'ordonnancement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP) et sans ordonnancement préalable (PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale et aux recettes non fiscales assignées auprès du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) Finances et du comptable assignataire de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris pour les dépenses de personnel de Titre 2 et à la validation dans CHORUS des engagements juridiques et services faits, sans limitation de montant, à :
 - M. Daniel LE METAYER, inspecteur des finances publiques ;
 - M. Jean-Marc RUIZ, inspecteur des finances publiques ;
 - Mme Béatrice SOULAN, inspectrice des finances publiques ;
 - Mme Annick LEBEAU, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Denise LEROY, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Elisabeth MARGAS, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - M. Bruno CHRETIEN, contrôleur des finances publiques ;
 - M. Cassy ARDAU, agent administratif principal des finances publiques ;
 - M. Stéphane HINAULT, agent administratif principal des finances publiques ;
 - Mme Gwénola REBILLARD, agente administrative principale des finances publiques ;

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et les devis sans limitation de montant.

- à toutes opérations de programmation et de gestion budgétaire, à :
 - Mme Béatrice SOULAN, inspectrice des finances publiques ;
 - Mme Elisabeth MARGAS, contrôleuse principale des finances publiques ;
- au remboursement de frais de déplacement sans limitation de montant, à :
 - M. Jean-Marc RUIZ, inspecteur des finances publiques ;
 - Mme Annick LEBEAU, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Denise LEROY, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Elisabeth MARGAS, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - M. Renaud MANS, contrôleur des finances publiques ;
 - M. Wilfried JEAN-MARIE-DESIRÉE, agent administratif principal des finances publiques ;
 - M. Andy LORIMIER, agent administratif principal des finances publiques ;
 - M. Bachir VALLI ISMAEL, agent administratif principal des finances publiques ;

Pour le pôle ressources humaines de direction et le pôle centre de services des ressources humaines

Subdélégué sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations du SARH relatives :

- à l'ordonnancement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP) et sans ordonnancement préalable (PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale et aux recettes non fiscales assignées auprès du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) Finances et du comptable assignataire de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris pour les dépenses de personnel de Titre 2 et à la validation dans CHORUS des engagements juridiques et services faits, sans limitation de montant, à :
 - M. Philippe ALTAVILLA, inspecteur des finances publiques ;
 - Mme Marilyne BOUDHAU, inspectrice des finances publiques ;
 - Mme Lucy JACQUES-SEBASTIEN, inspectrice des finances publiques ;
 - Mme Marie-Hélène KUBIEZ, inspectrice des finances publiques ;
 - Mme Marie-Noëlle ROME, inspectrice des finances publiques ;
 - Mme Chantal JEAN-MARIE-DESIREE, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Véronique TITE, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Francine BORDIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
 - Mme Carine BRESLE, contrôleuse des finances publiques ;
 - Mme Sonia CALCANO, contrôleuse des finances publiques ;
 - Mme Vanessa PICARD, contrôleuse des finances publiques ;
 - Mme Guylaine VITALI, contrôleuse des finances publiques ;
 - M. Nouridine KAROUI, agent administratif principal des finances publiques ;
 - Mme Assyah MHAMDI, agente administrative principale des finances publiques.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et les devis sans limitation de montant.

Article 2 – La présente décision sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES,

FRANÇOIS COUSIN

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756